

## BILAN DE COMPETENCES

<b>PRESENTATION</b>	<p><b>Le bilan de compétences</b> vise à soutenir les personnes face aux réalités du marché du travail et aux questionnements sur le sens qu'elles attribuent à leur travail et à la direction qu'elles souhaitent donner à leur carrière.</p> <p><b>Le bilan de compétences permet de définir un projet professionnel qui doit être :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>CLAIR</b> c'est-à-dire qu'il doit pouvoir s'exprimer en objectifs simples (métier, emploi, fonction, secteur d'activité...)</li> <li>➤ <b>COHERENT</b> avec le profil professionnel de la personne (compétences, motivations, potentiels, aspirations, personnalité...)</li> <li>➤ <b>REALISTE</b> c'est-à-dire tenant compte des réalités du marché et des pratiques de recrutement, des contraintes personnelles, des possibilités de formation, de validation des acquis...).</li> <li>➤ <b>CONCRET</b> c'est-à-dire qu'il doit pouvoir s'exprimer dans un plan d'action (formation, démarches, financement, outils de communication...).</li> </ul>
<b>OBJECTIFS</b>	<p>Le bilan de compétences a pour objectifs principaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Préciser un projet professionnel</b></li> <li>- <b>Se donner un plan d'action</b></li> <li>- <b>S'orienter professionnellement</b></li> </ul> <p>Il permet de <b>consolider l'estime de soi, d'augmenter la connaissance de soi et d'identifier concrètement ses compétences.</b></p> <p>Par ailleurs, il a comme « bénéfices secondaires » de permettre à une personne d'avoir un accompagnement individualisé afin de mieux aborder une période de transition professionnelle subie ou souhaitée.</p>
<b>METHODOLOGIE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des temps d'auto-évaluation et d'évaluation à partir d'outils reconnus et validés</li> <li>- Des temps de confrontation à la réalité socio-professionnelle et économique</li> <li>- Des temps d'entretiens individuels en face à face</li> <li>- Des temps d'investigation, d'enquêtes terrain et de recherche documentaire</li> <li>- Des temps de synthèses partielles ponctuant chaque étape.</li> </ul>
<b>DEROULEMENT</b>	<p><b>UNE PHASE PRELIMINAIRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Confirmer</b> engagement du bénéficiaire.</li> <li>- <b>Analyser et définir</b> ses besoins.</li> <li>- <b>Inform</b>er des conditions de déroulement du bilan de compétences.</li> </ul> <p><b>UNE PHASE D'INVESTIGATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Analyser le parcours professionnel, scolaire et personnel</b></li> <li>- <b>Identifier et évaluer des compétences et aptitudes professionnelles</b></li> <li>- <b>Déterminer des possibilités d'évolution professionnelle</b></li> </ul>

INTERVENIR EN SANTE AU TRAVAIL | DEVELOPPER LA COHESION ET LES COLLECTIFS DE TRAVAIL | ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Mathilde Montabonnel | Psychologue du travail | 06 11 61 73 75 | [m.montabonnel@stdialectica.fr](mailto:m.montabonnel@stdialectica.fr)

Carole Charras | Psychosociologue | 06 49 61 98 34 | [c.charras@stdialectica.fr](mailto:c.charras@stdialectica.fr)


66 rue Bergson Les écrans 42000 Saint-Etienne | [stdialectica.fr](http://stdialectica.fr)

SCOP ARL à capital variable - RCS Saint-Etienne 810 906 297 00033

Déclaration enregistrée sous le n° 82 42 03124 42 auprès du Préfet de la région Rhône Alpes

Numéro Datadock : 0063867 / Certificat Qualiopi : N° 928976

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Explorer le marché du travail et la réalité des métiers</b></li> </ul> <p><b>UNE PHASE DE CONCLUSION-SYNTHESE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Formaliser un projet professionnel</b></li> <li>- <b>Recenser les facteurs favorisants ou non la réalisation</b></li> <li>- <b>Prévoir un plan d'action de mise en œuvre du projet</b></li> <li>- <b>Valider le document synthèse</b></li> </ul>
<p><b>DEONTOLOGIE</b></p>	<p>En référence aux textes du Code du Travail : L 6313-10, R 6321-2 et R 6322- 32 à 60 et du Code de Déontologie des Psychologues, la prestation Bilan de Compétences est réalisée en conformité et application :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du consentement de l'intéressé</li> <li>- De la pertinence de la méthodologie utilisée</li> <li>- Du respect de la vie privée</li> <li>- Du respect du secret professionnel</li> <li>- De la confidentialité des informations et des résultats recueillis</li> <li>- En référence à l'art. R 6322-37 à 39 et suivant du Code du Travail, le document de synthèse est la seule propriété du bénéficiaire qui en dispose et en use à sa convenance.</li> </ul> <p>Nous veillons à ce que le bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'engage à être actif dans son bilan</li> <li>- Elabore un questionnement sur ses expériences et ses projets</li> <li>- Est en accord avec les principes d'une démarche d'auto-évaluation accompagnée de feed-back des entretiens et des résultats des tests</li> <li>- S'engage dans la recherche d'informations</li> <li>- Co-élabore et Valide le document de synthèse</li> </ul>
<p><b>PUBLIC &amp; PRE REQUIS</b></p>	<p>Ouverts à tous les professionnels en activité ou en situation d'inactivité (arrêt maladie – demandeur d'emploi)</p>
<p><b>CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION</b></p>	<p>Entretien préalable d'analyse de la demande afin de créer un programme pédagogique personnalisé Entrée et sortie permanente Délai d'accès 1 mois ½</p>
<p><b>ORGANISATION &amp; DUREE</b></p>	<p><b>La durée d'un bilan de compétences peut varier en fonction de vos besoins et niveau d'autonomie.</b></p> <p><b>Nous proposons deux formules (24 ou 18h), le processus reste identique.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 24 ou 18 heures réparties sur 3 mois</li> <li>- 10 entretiens de 2 à 3 heures dont 20 ou 16 heures d'entretiens en face à face</li> <li>- Un suivi à l'issu des 6 mois après la fin de la prestation</li> </ul> <p><b>Les conditions matérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lieu pour vous recevoir et vous permettre d'effectuer des recherches</li> <li>- Des outils numériques accessibles à distance</li> </ul> <p><b>18 ou 24 heures ?</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La formule 24 heures est proposée aux personnes qui n'ont pas ou peu d'idées, aux personnes qui ont une expérience professionnelle dense et qui ont besoin de temps.</li> <li>- La formule 18 heures est proposée aux personnes déjà avancées dans leur réflexion ou aux personnes avec une expérience professionnelle moins importante qui ont envie d'être autonomes.</li> </ul> <p> <i>Le choix de la formule est discuté lors de l'entretien d'accueil.</i></p>
<p><b>SUIVI ET EVALUATION</b></p>	<p>La responsabilité pédagogique et l'animation de cette action relève de la responsabilité de l'intervenante. Elle est donc votre contact pour toute question pédagogique et/ou administrative.</p> <p>Une feuille de présence est émarginée à chaque séance et remise à la fin de l'action. Un planning est construit dès l'accord de la personne pour réaliser un bilan de compétences.</p> <p>Un questionnaire d'évaluation de la prestation est réalisé à chaud et à froid (+ 6 mois). Le bénéficiaire de l'action peut être rappelé afin d'avoir des précisions sur les réponses données par lui.</p> <p>Un rendez-vous de suivi est réalisé 6 mois</p>
<p><b>RESULTATS</b></p>	<p><i>Notre centre de bilan de compétences est ouvert depuis janvier 2019 et accompagne entre 15 et 20 bénéficiaires par an.</i></p> <p><i>Les résultats indiqués ci-dessous ont été rapportés par 15 bénéficiaires ayant réalisé leur bilan de compétences entre 2019 et juillet 2020.</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Niveau de satisfaction du bilan de compétences</b></p> <p><b>100 % des bénéficiaires sont satisfaits de l'accompagnement</b> proposé</p> <p style="padding-left: 40px;">73,33 % des bénéficiaires sont « très » satisfaits</p> <p style="padding-left: 40px;">26,67 % des bénéficiaires sont satisfaits</p> <p><b>100 % des bénéficiaires recommandent notre centre de bilan de compétences</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Atteinte des objectifs des bénéficiaires</b></p> <p><b>100 % des bénéficiaires déclarent avoir atteint leurs objectifs</b></p> <p style="padding-left: 40px;">80 % déclarent avoir totalement atteint leurs objectifs</p> <p style="padding-left: 40px;">13,33 % déclarent avoir atteint leurs objectifs</p> <p style="padding-left: 40px;">6,67 % déclarent avoir en partie atteint leurs objectifs</p> <p><b>En moyenne, nos bénéficiaires ont réalisé au moins 3 enquêtes métiers pour valider leur projet professionnel.</b></p> <p>Nos bénéficiaires considèrent que le bilan de compétences leur a permis de <b>mieux connaître leurs compétences, leurs aspirations et d'élaborer un projet professionnel</b> en lien avec ceux-ci. Ils considèrent également le bilan de compétences comme <b>une expérience constructive, enrichissante permettant d'effectuer un changement professionnel ou personnel.</b></p>

	<p style="text-align: center;"><b>Les projets professionnels élaborés par les bénéficiaires</b></p> <p><b>33,33% des bénéficiaires ont choisi de quitter leur entreprise</b> et ont retrouvé leur métier dans un contexte de travail correspondant mieux à leurs attentes et aspirations</p> <p><b>26,67% des bénéficiaires ont choisi de se reconvertir professionnellement</b> et sont entrés en formation</p> <p><b>20% des bénéficiaires ont choisi d'évoluer en interne</b> vers un nouveau poste</p> <p><b>6,67% des bénéficiaires ont décidé de créer leur entreprise</b> et de diminuer leur temps de travail salarié</p> <p><b>6,66% des bénéficiaires ont choisi de rester au même poste</b> et de changer leur regard sur leur situation professionnelle et personnelle</p> <p style="text-align: center;"><b>Suivi des bénéficiaires à + 6 mois</b></p> <p><b>100 % de nos bénéficiaires ont eu un entretien de suivi.</b></p> <p style="padding-left: 40px;">85 % des bénéficiaires occupent une situation professionnelle en lien avec le projet défini dans le cadre du bilan de compétences</p> <p style="padding-left: 40px;">15% des bénéficiaires ont conservé leur poste mais ont pu se repositionner pour vivre leur travail de manière plus épanouissante</p>
<p style="text-align: center;"><b>FINANCEMENT</b></p>	<p>Le bilan de compétences peut être mis en œuvre :</p> <p>↳ <b>à l'initiative du salarié, dans le cadre de son CPF</b></p> <p>PRIX INDIVIDUEL : 65 euros HT (OF non soumis à la TVA)</p> <p>24 heures : 1560 euros Net de taxe</p> <p>18 heures : 1170 euros Net de taxe</p> <p>↳ <b>à l'initiative de l'employeur, avec l'accord du salarié, dans le cadre du plan de développement des compétences</b></p> <p>PRIX ENTREPRISE : 80 euros HT / heure (OF non soumis à la TVA)</p> <p>24 heures : 1920 euros Net de taxe</p> <p>18 heures : 1440 euros Net de taxe</p> <p>Notre organisme de formation est certifié QUALIOPi – Bilan de compétences.</p>
<p style="text-align: center;"><b>ACCESSIBILITE</b></p>	<p>Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>Réorientation possible vers des partenaires en fonction des situations de handicap.</p> <p>Pour toutes demandes d'accompagnement, vous pouvez contacter notre référente handicap Carole Charras.</p>
<p style="text-align: center;"><b>INTERVENANT &amp; CONTACT</b></p>	<p><b>La responsabilité administrative et pédagogique est confiée à Carole Charras.</b></p> <p style="text-align: center;">Téléphone : 06.49.61.98.34 Mail : <a href="mailto:c.charras@stdialectica.fr">c.charras@stdialectica.fr</a></p>